

CONSEIL METROPOLITAIN DU 10 AVRIL 2015

Délibération n° 2015 - 40

**10 – NANTES – SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE – VERTOU - PRISE EN CONSIDERATION D'UN
PERIMETRE D'ETUDE SUR L'AXE BOULEVARD JOLIOT-CURIE ROUTE DE CLISSON -
APPROBATION**

Date de la convocation : le 03 Avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LEMASSON

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. CAILLAUD Michel, Mme CARDIN Céline, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LESKE Magali, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Héliène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. RENAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. HUCHET Erwan), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. HAY Pierre), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme MAISONNEUVE Monique (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme PADOVANI Fabienne), M. REBOUH Ali (pouvoir à Mme SOTTER Jeanne), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. TRICHET Franckie (pouvoir à M. BOLO Pascal)

Absent : 0

10 – NANTES – SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE – VERTOU - PRISE EN CONSIDERATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR L'AXE BOULEVARD JOLIOT-CURIE ROUTE DE CLISSON - APPROBATION

EXPOSE

L'axe de la route de Clisson et du boulevard Joliot-Curie constitue historiquement l'une des principales entrées de ville sud de l'agglomération nantaise. Il permet de rejoindre le pont de Pirmil, premier franchissement de Loire - hors périphérique - en termes de fréquentation de véhicules. Le long de cet axe se sont développées au gré des mutations et des projets encadrés ou non, des occupations hétérogènes, sans réelle cohérence ni lisibilité tant en terme de formes urbaines que de fonctions (programmes collectifs neufs coexistant avec un tissu pavillonnaire de faubourg, activités économiques diverses, implantation de commerces). Son caractère de limite communale a participé jusqu'alors à ce développement disparate. Pour autant le potentiel de renouvellement encore important constitue une réelle opportunité pour préciser voire encadrer de manière circonstanciée les projets futurs afin d'accompagner la dynamique de requalification engagée tout en prenant en compte la qualité de vie des habitants et usagers de ces quartiers relativement bien desservis par les transports en commun.

Les communes de Nantes, St Sébastien sur Loire et Vertou ont d'ores et déjà initié avec Nantes Métropole des réflexions et des projets qui ont donné lieu notamment à une traduction sous la forme d'orientations d'aménagement dans les PLU respectifs en vigueur ou d'opérations d'aménagement.

Plusieurs études se poursuivent actuellement dont en premier lieu une étude de potentiel commercial visant à un établir un diagnostic partagé puis définir une stratégie d'ensemble quant aux séquences et secteurs qui le long de cet axe de près de 6 km, constituent des polarités et devront à ce titre être confortés dans leurs fonctions et leurs usages à travers un programme d'actions.

Les communes précitées en lien avec Nantes Métropole, ont engagé une réflexion complémentaire visant à préciser une programmation urbaine dont la traduction s'inscrira dans le cadre de l'élaboration engagée du PLU métropolitain, intégrant ainsi à l'échelle de cet axe les politiques publiques en matière d'habitat, de déplacements, de développement économique, d'équipements et de services et de cadre de vie. Cette étude permettra ainsi de définir les dispositions réglementaires et opérationnelles à mobiliser pour la mise en œuvre de(s) projet(s) urbain(s) futurs.

Dans ce contexte, et afin de permettre à la collectivité de se prémunir contre le risque de voir émerger, sur ce territoire à enjeux commerciaux, fonctionnels, routiers et paysagers, des projets susceptibles d'obérer les évolutions souhaitables de ce secteur, il est proposé de prendre en considération la mise à l'étude de ce projet d'ensemble, à l'intérieur du périmètre précisé sur le plan annexé. Ce dispositif, prévu à l'article L.111-10 du code de l'urbanisme, permet à la collectivité d'opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de construire susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement.

Le périmètre mis à l'étude est délimité tel que précisé au plan annexé :

- au nord par les secteurs de L'Ouche Catin, du Frêne Rond et de la limite sud de la zone 2AU des Landelettes ;
- au sud par le secteur des Bourdonnières, le secteur Henri Lesage et la voie ferrée au nord du parc industriel de la Vertonne ;
- à l'est par la rue des Plantes sur St-Sébastien-sur-Loire et le secteur de la Grammoire sur Vertou, ce dernier afin de prendre en compte les enjeux spécifiques à ce pôle commercial et ses interactions avec les équipements de la route de Clisson ;
- à l'ouest, par la rue Saint-Jacques et le boulevard Joliot-Curie à Nantes.

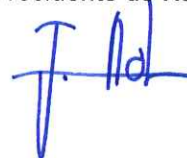
LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Décide de prendre en considération la mise à l'étude du renouvellement urbain de l'axe Boulevard Joliot-Curie/Route de Clisson sur les communes de Nantes, Saint-Sébastien-sur-Loire et Vertou, selon les délimitations du plan annexé à la délibération.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 10 Avril 2015

La Présidente de Nantes Métropole,



Johanna ROLLAND

La Présidente de Nantes Métropole certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 avril 2015 et reçue en préfecture le



Johanna ROLLAND